

# INTERVENTION LIMINAIRE DES MEMBRES REPRÉSENTANT.E.S DU PERSONNEL À LA F3SCT DU JEUDI 30 MAI 2024

La F3SCT en intersyndicale prend note de la volonté d'avancer dans la sécurité au travail au sein de la collectivité, notamment avec l'accélération de la mise en place des DUERP et d'une commission qui y sera dédiée, commission pour laquelle nous attendons toujours des réponses à nos propositions du 2 mai dernier.

Nous constatons que les PV de la F3SCT sont bien sur intranet avec les résolutions comme nous vous l'avions demandé, cependant nous déplorons qu'aucune réponse officielle ne soit apportée à nos demandes exprimées dans nos résolutions.

Par ailleurs, nous ne pouvons que constater le fossé entre ce que notre collège observe sur le terrain et ce que l'administration et les élu.e.s analysent de leur côté. Le point portant sur la mise en place des DUERP lors de la F3SCT du 2 mai dernier, et notamment les échanges concernant les pontiers via les premiers retours de la délégation qui contredisent les éléments présentés en juillet 2023 en sont l'une des illustrations.

Nous nous posons donc la question de ce qu'il en est des autres DUERP ?

Le collège syndical demande depuis la mise en place de la F3SCT le respect des textes concernant les délégations, et de travailler avec tous les acteurs de la prévention, afin de voir sur place et en même temps la réalité du terrain et des conditions de travail des agents de la collectivité, afin de réfléchir conjointement à leur amélioration.

Aussi aujourd'hui nous demandons formellement que les préconisations des CISST en point 3 de la F3SCT du 30 mars 2023 soient prises en compte :

*"faire réaliser les visites de services du CHSCT (F3SCT) par une délégation paritaire", ce qui passe par une modification de l'article 11-1 de notre règlement intérieur*

**« ARTICLE 11-1 : dispositions spécifiques aux représentant.e.s du personnel membres de la Formation Spécialisée »**

*« Composition des délégations : au vu de l'étendue du territoire, les délégations sont composées de 2 représentant.e.s du personnel issu.e.s de 2 organisations syndicales différentes si possible, accompagné.e.s si possible par un représentant.e du collège employeur ou de l'administration (DAI, DEJOS, DQVTF). Pour les unités de travail les plus importantes, la délégation pourra comporter au maximum 4 représentant.e.s du personnel issu.e.s d'organisations syndicales différentes. »*

Nous devons fixer les dates des délégations lors des instances, et revoir leur composition en respectant la présence de l'administration, et celle des représentants des personnels, leur déroulé (préparation collective en amont, modalités, organisation, élaboration du compte-rendu et vote des préconisations en instance).

Nous insistons sur le fait que toutes les parties soient représentées dans les délégations.

Nous déplorons que trop de sujets ne sont pas abordés en instance, alors qu'il s'agit d'obligations (accidents de service, reclassements...).

Pour cela, nous demandons, comme l'avaient préconisé les CISST dans le rapport précité, une réelle augmentation des moyens alloués à la prévention des risques, tant pour les agents de la DQVTF (techniciens prévention, assistantes sociales, CISST...) que dans les directions, Lycées et CREPS (Assistants de Prévention).

Dans ce contexte, et au vu des événements récents ayant eu lieu au sein du lycée Gabriel PERI, nous demandons aujourd'hui plus que jamais la clarification des responsabilités respectives dans le

champ de la prévention entre les lycées, les CREPS et la Région. Nous l'avons rappelé à l'ensemble des membres, notre demande de rajout de point portait sur une clarification des modalités de saisie des Registre Danger Grave et imminent dans les lycées, les CREPS et la Région.

Nous avons appris récemment qu'une étude sur l'absentéisme était en cours par l'administration et nous demandons à ce que la F3SCT y soit associée le plus en amont possible.

La Région a commencé à prendre la mesure de l'enjeu que constitue la Prévention des risques professionnels, le travail doit être poursuivi et approfondi dans le cadre d'un dialogue social plus soutenu et de moyens dédiés à la prévention plus conséquents, à commencer par les ADP pour lesquels nous avons demandé à plusieurs reprises des moyens supplémentaires (temps, effectifs...).

Le Secrétaire de la FSSSCT  
Pour les membres de la FSSSCT